

**GID, « syndic »... hélas...**

Usage douteux de la langue française ; propos calomnieux infondés ; discours pâteux, fuite de responsabilité, voici le visage peu présentable que présente Monsieur Gérard DEVIN, l'un des responsables du cabinet GID à Paris.

Comme nous sommes en période de vacances et qu'il faut bien rire un peu, nous n'hésitons pas à citer nos échanges avec ce personnage (**à noter** : les fautes de français et omissions diverses **SONT** de leur auteur) qui semble faire office de syndic professionnel.

Comment faire confiance à l'auteur de ces horreurs ? Mystère. Comment imaginer, surtout, que nous avons affaire à un professionnel tout court.

**I- La lettre de GID adressée à des adhérents de l'ARC :**

(Cette lettre répond à des adhérents qui mentionnaient de nombreuses irrégularités constatées dans la convocation à l'assemblée générale, susceptibles de faire annuler automatiquement cette future assemblée générale.

Vous allez voir, le syndic au lieu de répondre, finasse et calomnie l'ARC. Accrochez-vous).

N/Réf : GD/CB/0134 Immeuble : 8/10 b.....

Paris, le 18 juin 2008

Madame, Monsieur,

Votre lettre du 25 mai a bien retenu notre attention et avons attention volontairement la tenue de l'Assemblée Générale du 16 courant (Sic ! Sic ! Sic !).

En effet, de prendre constamment l'avis d'organisme réputé pour leur façon d'agir, de critiquer de contester en quasi-permanence l'action des syndic, il serait plus judicieux que ceux-ci interviennent en amont plutôt que l'inverse (sic et rescic !) ! Vous ont-ils indiqué le nombre de procédures en cours à leur encontre !(sic). Leur fonds de commerce étant de prendre en otage les copropriétaires dociles en les faisant participer à des colloques totalement engagés et à des cotisations proportionnelles à leur besoin... (hum ! Là ! Là !).

(...)

Notre principal regret maintes fois évoqué entre nous, est le manque total de coordination au sein du Conseil Syndical.

Chacun évoquant ses problèmes personnels en argumentant de façon péremptoire ne peut permettre un bon fonctionnement rationnel.

Nous attendons votre avis sur la suite à donner à votre missive et dans cette attente,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments distingués.



Gérard DEVIN

## II- La lettre de l'ARC :

Etant bêtement calomnié dans ce « *courrier* », nous avons, comme toujours, réagi, car jusqu'à présent toutes les procédures engagées contre l'ARC ont été gagnées par l'ARC et pour le moment nous avons une petite procédure dont nous parlerons volontiers - pour ne pas importuner le juge - lorsque le syndic concerné aura été condamné. Voici donc notre lettre :

**Société GID S.A.S**

**Monsieur Gérard DEVIN**  
20 bis, rue la Boétie  
75008 PARIS

Paris, le 10 Juillet 2008

**Lettre recommandée avec accusé de réception.**

**Objet** : SDC 8/10, bld.....

Monsieur,

Nous avons pris note du courrier joint (dont nous avons l'impression qu'il a été rédigé par un individu dont le taux d'alcool dans le sang devait dépasser les trois grammes).

Dans la mesure où vous portez des accusations diffamatoires et mensongères à l'égard de l'ARC, nous vous mettons en demeure :

- soit de justifier vos calomnies, ce qui sera difficile ;
- soit d'adresser une lettre de démenti à toute personne que vous avez faite destinataire de ce type d'information ; dans ce cas, vous voudrez bien m'adresser copie de ce démenti.

Au passage nous remarquons qu'alors que vous prétendez être les victimes de l'ARC vous n'hésitez pas à travestir la vérité et à calomnier, ce qui prouve indirectement que nous avons bien raison...

Dans l'attente de vous lire, recevez, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

Fernand CHAMPAVIER

Le Président.

**P.J** : votre lettre du 18 juin 2008.

**PS** : naturellement, à défaut de réponse, nos lettres seront publiées.

### **III- La lettre de GID :**

De pire en pire, si c'était possible. Vous allez pouvoir apprécier la lâcheté de ce syndic, toujours dans un « *français* » très approximatif :

---

A.R.C  
29 rue Joseph Python  
75020 PARIS

A l'attention de Monsieur CHAMPAVIER

N/Réf. : GD/CB/0134 Immeuble : 8/10 bld.....

PARIS, le 16 juillet 2008

Messieurs,

Votre missive du 10 courant a tout particulièrement retenu notre attention mais n'en comprenons pas la teneur.

En effet, nous n'avons cité votre nom dans la réponse adressée à votre adhérente. De ce fait pouvions fort bien faire allusion à d'autres organismes.

Quant à vos commentaires pour le moins déplacés, vous auriez pu vous en abstenir, d'autant que le ton employé laisse également augurer que nous avons bien raison et que vous ne répondez à aucune de nos allégations.

Veuillez agréer, Messieurs, nos civilités.

  
Gérard DEVIN

**Pitoyable... Grotesque.** Ce drôle de syndic ne s'aperçoit même pas qu'en l'espace de cinq phrases :

- il nie nous avoir cité ;
- il se félicite de l'avoir fait.

Et après, la FNAIM va parler de « *lynchage médiatique* ».